

6 LE PLUI VIENT
D'ÊTRE ACTÉ
APRÈS 4 ANNÉES
D'ÉLABORATION

9 LE CLUB DES DAUPHINS
RÉAGIT SES
NAGEOIRS DANS UN
BASSIN TOUT NEUF

16 UN PLAN DE SAUVEGARDE
COMMUNAL POUR
PRÉSERVER LA
POPULATION DE
RISQUES MAJEURS



AU CŒUR DE SAINT PIERRE

numéro 19

Le magazine d'informations municipales de la ville de Saint-Pierre-du-Mont



SCOLARITÉ

INSTITUT MEDICO ÉDUCATIF SAINT EXUPÉRY

En participant activement à la vie de la commune,
à travers différentes actions, les jeunes accueillis
à l'IME montrent l'exemple à suivre



ÉDITO

Nous y sommes.

Il s'agit du dernier édito de ce mandat que j'ai eu le privilège et le plaisir de tenir avec passion ces six dernières années.

Avec « Au Cœur de Saint Pierre », mis en place en juillet 2015, nous nous sommes efforcés de vous informer en toute transparence de la vie de notre commune dont nous apprécions tous la quiétude, la qualité de vie et l'environnement.

Les résultats du recensement sont un signe très positif pour l'avenir de notre commune, la population totale a dépassé les 10 000 habitants (10 203 exactement), preuve de l'attractivité de Saint-Pierre-du-Mont.

Nos équipes œuvrent au quotidien pour nous offrir un cadre accueillant et des services adaptés.

Si le dynamisme de la ville est aujourd'hui connu et reconnu, c'est bien entendu grâce à vous, vous qui participez à la vie économique, vous qui vous investissez dans les associations sportives et culturelles, vous qui rendez agréable notre cadre de vie.

Le calendrier électoral ne permet pas d'évoquer des perspectives, mais il m'autorise un constat factuel des réalisations :

- la mise en place du conseil municipal des enfants
- l'exposition photos « La vie saint-pierroise » dans les rues et les jardins de la commune, après celle des « Secret de jardins » fruit d'un travail de deux de Laure Dubos
- le premier trail urbain organisé dans le cadre des fêtes locales
- le déploiement permanent de l'agenda nature devenu depuis 2020, l'agenda développement durable avec la nomination depuis le début de l'année 2019 d'un poste de responsable développement durable au sein des effectifs du personnel communal
- le plan communal de sauvegarde
- la livraison de l'Espace Multisports Saint-Pierrois et de sa piscine Claude Lassaigue
- le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sous l'égide de Mont de Marsan Agglomération

Je veux adresser mes remerciements sincères au personnel communal et à tous les bénévoles du monde associatif, fidèles depuis le début et qui ont compris que la démarche vertueuse était de travailler dans un seul et unique but :

SAINT-PIERRE-DU-MONT.

Mes remerciements vont également à l'ensemble du conseil municipal, avec un satisfecit appuyé à mes adjoints, fortement engagés et présents au quotidien sur tous les fronts.

C'est toujours un bonheur et un plaisir de vous présenter à toutes et à tous, mes vœux pour cette nouvelle année, vœux de bonne santé, de réussite dans vos projets personnels et collectifs, avec une pensée particulière pour les plus démunis, souffrants ou dans la solitude.

Tous mes vœux pour 2020

Joël Bonnet

Maire de Saint-Pierre-du-Mont



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Séance du Conseil municipal

page 4

ZOOM SUR...

Des quartiers en mouvement

page 5

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal

pages 6 et 7

SPORT

Camp No limite Céline Dumerc

page 8

SPORT

Piscine Claude Lassaigue

page 9

DEVELOPPEMENT DURABLE

Côté jardin

pages 14 et 15

URBANISME

Plan Communal de Sauvegarde

page 16

CULTURE

Conseil Municipal des Enfants

page 17

AGENDA

Événements sportifs, culturels...

page 18

DÉMOCRATIE

Expression des

groupes politiques

page 19



Dossier

Institut Médico Éducatif Saint Exupéry

pages 10-13

Au Cœur de Saint Pierre - n°19

Mairie de Saint-Pierre-du-Mont

1 avenue Georges Sabde

40 280 Saint-Pierre-du-Mont

Tél. 05 58 75 31 07

mairie@saintpierredumont.fr

Magazine imprimé sur papier PEFC (gestion forestière durable certifiée)

Directeur de la publication : Joël Bonnet

Rédaction, édition : Sabine Darré et mairie de Saint Pierre du Mont. Mise en page : Agence Esens Imprimé en France

Photos : Ville de Saint-Pierre-du-Mont, Camp No Limit Céline Dumerc, Pascal Lannes, Hélène Surget

Dépôt légal à parution - ISSN : 2429-4225



UNE CEINTURE BLANCHE ET ROUGE

Le 6 décembre dernier à Paris, Pascal Lannes, professeur de karaté contact et président de la section Full-Contact Karaté Club de Saint Pierre du Mont a obtenu son 6^{ème} Dan en karaté contact. Une récompense amplement méritée.
De gauche à droite : Guillaume Brasseur, Dominique Valera et Pascal Lannes



LE CAFÉMUSIC' ET L'AQM EXPOSENT

Restitution haute en couleur et pluridisciplinaire avec l'exposition « Nos quartiers : une identité qui se conjugue au pluriel » proposée par le CaféMusic' en octobre dernier au quartier de la Moustey ces travaux ont été menés lors de la résidence artistique par des pré-ados et des enfants de l'accueil de loisirs de l'AQM ainsi que des femmes et adolescentes du quartier de la Moustey (service insertion AQM). Pour admirer les différentes œuvres, rendez-vous jusqu'à fin février dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville et dans la salle du Conseil municipal aux horaires d'ouverture habituels.

En Bref & en images

Un marché de Noël abrité ▶

Le samedi 14 décembre 2019, en raison de conditions climatiques tempétueuses, c'est à la Maison du Temps Libre que le Marché de Noël de Saint Pierre du Mont a pris ses quartiers. Stands, ateliers créatifs, chants de Noël et orgues de barbarie ont rythmé cette journée. Le père Noël était également présent pour une distribution de bonbons très attendue!



DE NOUVEAUX ARRIVANTS

Vendredi 8 novembre 2019, en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, Joël Bonnet, certains conseillers municipaux et présidents des Conseils de quartier, ainsi que des représentants du Comité des fêtes et du réseau TMA (Transports Mont-de-Marsan Agglomération), ont accueilli des familles qui se sont récemment installées dans la commune, et ce, depuis le début de l'année 2019. Ce fut l'occasion pour ces dernières de prendre connaissance des projets communaux en cours, ainsi que des animations culturelles et sportives programmées.

TAP À L'ÉCOLE MISTRAL : LES ENFANTS À L'EAU!

Depuis début janvier un nouveau TAP (Temps d'accueil Périscolaire) est proposé aux élèves de l'école : des séances de piscine. Cette idée originale, organisée conjointement par le Service des Sports et le périscolaire et partagée avec les enseignants, est de permettre aux enfants peu à l'aise dans un milieu aquatique de prendre confiance à travers des activités ludiques et en petit groupe (8 maximum). Déjà un grand succès pour cette activité !



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918 a été organisée au square Jean Moulin. La cérémonie s'est déroulée comme suit : lecture des manifestes, dépôts de gerbes par les autorités et les enfants, sonnerie aux morts, Marseillaise et Chant du Départ. Des boissons ont été servies aux enfants et invités présents à l'issue de la cérémonie.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici l'ordre du jour du dernier conseil municipal. L'intégralité du compte rendu est consultable sur notre site Internet www.saintpierredumont.fr



L'ordre du jour du lundi 16 décembre 2019

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2019
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 octobre 2019

Dossier Communautaire :

- 3 - Modification des statuts de Mont de Marsan Agglomération :
Exercice des compétences obligatoires « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines »,
Exercice de la compétence optionnelle « création et gestion de maisons de services au public », exercice d'une nouvelle compétence facultative « actions en faveur de la jeunesse »
Modification de la compétence facultative « actions dans le domaine culturel »
- 4 - Débat sur les orientations du projet de règlement local de publicité intercommunal

Dossier Commande publique :

- 5 - Aménagement des espaces publics et des voiries du quartier de Lamoustey à Saint-Pierre-du-Mont — lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre

Dossier Subventionnement :

- 6 - Convention de partenariat avec l'association « Compagnons Bâtisseurs Aquitaine »
- 7 - Budget principal - subvention d'équipement au Sydec
- 8 - Subvention exceptionnelle à l'Union Nationale des Combattants
- 9 - Subvention exceptionnelle à l'amicale « croire et oser »

Dossier Budget Finances :

- 10 - Avance de trésorerie au budget du C.C.A.S.
- 11 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif principal 2020

Dossier Conventionnement :

- 12 - Convention de servitude de passage de câble électrique souterrain sur la parcelle AN 677 appartenant à la Commune

Dossier Domaine et patrimoine :

- 13 - Désaffectation et déclassement du domaine public d'une dépendance de l'impasse Savorgnan de Brazza
- 14 - Vente d'un terrain à M. Israël Jimenez
- 15 - Vente d'un immeuble à M. Lamazou ou à une société qui viendrait se substituer
- 16 - Vente d'un terrain à M. Mathio ou à une société qui viendrait se substituer

Dossier Rapport :

- 17 - Rapport annuel 2019 de la Commission Communale pour l'Accessibilité
- 18 - Rapport d'information du Conseil Municipal sur le prix et la qualité du service d'assainissement 2018
- 19 - Rapport d'information du Conseil Municipal sur le prix et la qualité de l'eau

Dossier Gestion des ressources humaines :

- 20 - Gratuité des entrées à la piscine municipale Claude Lassaingne à l'attention des Agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la commune — modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature pour le personnel

- Information du Conseil Municipal des décisions de Monsieur le Maire prises par délégation,
- Questions diverses.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE SAINT PIERRE DU MONT

Vous vivez à Saint-Pierre-du-Mont depuis plus de 15 ans ? Parlez-nous de votre commune ! Le Conseil Municipal des Enfants organise **une exposition retraçant l'histoire de Saint-Pierre-du-Mont. Nous recueillons pour cela vos témoignages jusqu'au 2 mars 2020.** Vous pouvez déposer vos textes ou photographies (légendés et datés, si possible), ainsi que vos coordonnées, à l'accueil de la Mairie de Saint-Pierre-du-Mont (dans une enveloppe à destination du CME), ou les envoyer par courriel à l'adresse suivante : cme@saintpierredumont.fr

Merci pour votre participation !

Les élus du Conseil Municipal des Enfants

DES QUARTIERS EN MOUVEMENT

La vie dans les quartiers s'exprime sous différentes formes et surtout à travers différents sujets.

Ces derniers mois ont été notamment marqués par le processus de mise en place de la Police et Sécurité au Quotidien et de la nomination (en cours) des représentants de quartiers associés à cette action ainsi que par le Challenge Verre qui ne cesse de faire des émules..

Des Référents Sécurité au Quotidien

Le 8 novembre 2019, c'est en Préfecture que le Maire Joël Bonnet, en présence des citoyens référents de Saint Pierre du Mont, a signé la convention de « participation citoyenne » avec la ville de Mont-de-Marsan. Associant les habitants à la protection de leur environnement, le dispositif de « participation citoyenne » s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, complémentaire de l'action de la police nationale, et de mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien*, par une approche partenariale des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État.

Des citoyens au cœur du dispositif

Dans le cadre de ces conventions, les maires des communes de Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont et la police nationale mettent en place, encadrent et évaluent un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la police nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Ainsi, dans les communes de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont concernées par ce dispositif, un

ou plusieurs citoyens référents seront choisis par le maire, en collaboration avec le responsable territorial de la police nationale, sur la base du volontariat, de la disponibilité et de l'honorabilité. Animé d'un esprit civique et agissant de manière bénévole, le ou les citoyens référents reçoivent une information spécifique par le délégué à la cohésion « police population » de la police nationale sur des éléments nécessaires à l'information des forces de sécurité de l'État, les actes élémentaires de prévention et les réflexes à développer lorsqu'ils seront témoins d'une situation anormale. Les citoyens référents diffusent des conseils préventifs auprès de la population. Ils peuvent être associés à la promotion de dispositifs particuliers de prévention de la délinquance telle que « l'opération tranquillité vacances » mise en œuvre par la police nationale et la police municipale. Des policiers référents, en lien avec le délégué à la cohésion « police population », seront les interlocuteurs privilégiés des citoyens référents pour recueillir les informations, leur dispenser des conseils, les guider dans leur rôle et leur diffuser des messages de prévention aux fins d'information de la population. Le dispositif de participation citoyenne ne se substitue pas à l'action de la police nationale.

**Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à l'article paru sur le sujet dans le bulletin municipal n° 18, intitulé « La police à portée de voix ». Source documentaire : Préfecture des Landes*



A gauche : signature de la convention participation citoyenne à la préfecture des Landes.

A droite : Remise du prix Challenge verre 2019 en présence de Jean Paul Alyre, Président du SICTOM.



Le mot de Michel Tribout adjoint au maire

« La convention de « participation citoyenne » signée le 8 novembre 2019 en préfecture répond logiquement aux incivilités et actes de malveillance constatés sur la commune. Sans pour autant dire que la population vit dans l'insécurité permanente, elle supporte, néanmoins, mal ces agissements. La mise en place de « Citoyens Référents Participation Citoyenne » permet d'être en circuit court en matière de délinquance. La réactivité étant un vecteur essentiel dans la prévention et l'alerte, ces citoyens peuvent saisir à tout moment les services en lien avec la sécurité au quotidien (Police et Mairie). La commune met à la disposition de M. Pascal Poulet, policier en retraite agissant comme bénévole, un bureau pour assurer des permanences à la Mairie les 1er et 3-ème lundi de chaque mois de 14h à 17h afin de recevoir les administrés.

Pour permettre de mieux connaître leur rôle au sein de ce dispositif, une formation organisée par le Cdt Lafourcade a eu lieu le 23 janvier 2020 à l'Hôtel de Police de Mont de Marsan ».

A noter que depuis le mois de janvier 2020 Michel TRIBOUT participe aux réunions mensuelles du Groupe Partenariat Opérationnel (GPO) avec les services de police dans le cadre de la Sécurité au quotidien.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL UN AVIS FAVORABLE ÉMIS POUR SON APPLICATION

Le PLUI est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de l'Agglomération de Mont-de-Marsan, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. La ville de Saint-Pierre-Du-Mont est donc concernée par ce document. Après la Délibération du 1er décembre 2015 en Conseil Communautaire ayant trait à la prescription de l'élaboration du PLUI, 4 années auront été nécessaires pour construire celui-ci, il vient d'être approuvé par le Conseil Communautaire du 12 décembre 2019, après avoir reçu un avis favorable de la commission d'enquête.

Un nouveau Plan, des règles modifiées

Le Plan local d'Urbanisme Intercommunal permet d'organiser dans l'espace et dans le temps, les équilibres entre les secteurs dédiés au logement, à l'agriculture, aux équipements, aux activités économiques et de loisirs. Il doit également favoriser la protection des milieux

naturels et des paysages. Il est opposable aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) et doit être élaboré en cohérence avec les textes législatifs et les documents supra-territoriaux en vigueur. Auparavant, les communes de Marsan agglomération possédaient soit un PLU, soit un plan d'occupation des sols, soit une carte communale. À présent, sur le territoire, ne subsiste qu'un seul PLUI avec les mêmes règles établies pour tout le monde. Ce qui va dans le sens de la mutualisation et d'une plus grande simplification des procédures. Interrogé sur le sujet, Bernard Kruzynski, adjoint à Saint-Pierre-du-Mont et délégué en charge de l'urbanisme, des travaux, de la voirie et de la Défense, précise : « Il y a eu des simplifications notamment dans le règlement de zonage où il n'y a plus que 9 articles au lieu de 15 précédemment. La volonté du législateur donc du gouvernement, est de préserver les zones agricoles et naturelles : tout ce qui était agricole et naturel va le rester et ne sera pas urbanisable à l'inverse dans ce qui était précédemment urbanisable, certaines parties ne le seront plus et vont devenir agricoles ou naturelles. Il s'agit là d'une volonté nationale. Nous avons été contraints de réduire les zones à urbaniser de 40 % par rapport à la « consommation » du foncier que l'on avait faite depuis 2014, ce qui dans certaines communes équivalait à un total de zéro, c'est-à-dire qu'on n'a plus rien à urbaniser dans certaines communes. On n'impose plus des surfaces minimales de terrains, à présent, on peut très bien construire une maison sur une parcelle de 300 m² moyennant quoi, elle peut être mitoyenne avec une autre. »

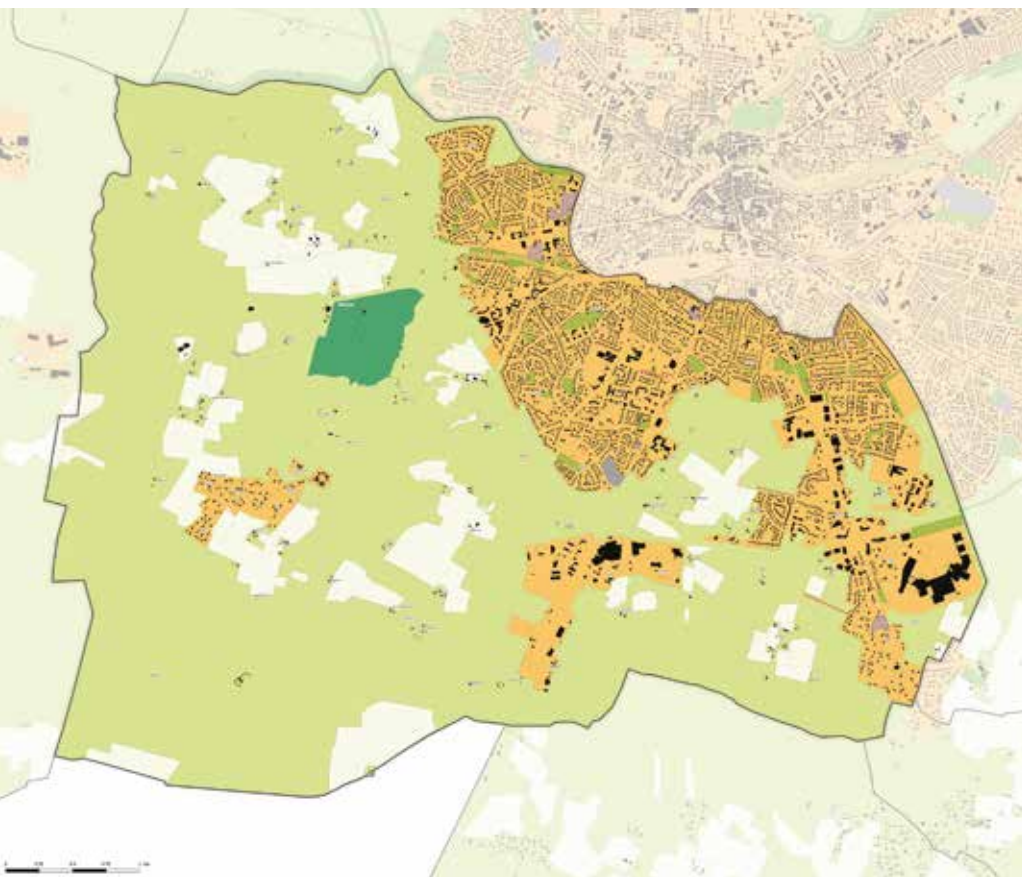
De multiples applications

D'autres simplifications en matière de densification sont souhaitées par le législateur. Certaines modifications ont aussi été apportées sur l'accès des maisons. Un recul de 5 m est demandé pour l'entrée des portails et des garages. Les règles sur les clôtures imposent une limitation à 1,50 m sur la voirie et 2 m en limite mitoyenne entre deux es-

paces. Il n'y a pas de lotissement s'il n'y a pas d'assainissement collectif. Afin d'illustrer une de ces simplifications directement liées à la commune de Saint-Pierre-du-Mont, on citera dans la commune le passage d'une surface constructible de 45 % de la parcelle à 80 % pour les parcelles qui sont à l'intérieur de la rocade et à 50 % pour celles qui sont à l'extérieur de la rocade, ça veut dire que l'on peut densifier et construire, en faisant bien entendu attention à l'imperméabilisation des sols et l'évacuation de l'eau, etc. Ont aussi été simplifiées quelques règles de hauteur en fonction des immeubles qui étaient déjà construits. Des places de parking ont été imposées dans les lotissements et les tuiles de couleur sombres (noires grises anthracite) ont été interdites (préconisation simple dans l'ancien PLU). Idem pour les crépis de façade, qui seront dorénavant des crépis de couleur neutre, claire.

Un public concerné

L'enquête publique a eu lieu du 9 septembre au 11 octobre et a eu un énorme succès selon Dominique Cazaux, chef du service technique et urbanisme de la mairie de Saint-Pierre-du-Mont. « Quelques administrés sont venus jusqu'à la dernière heure du dernier jour déposer leurs doléances, le carnet mis à disposition a été rapidement débordé ! Il y a eu différentes permanences dans toutes les mairies de l'agglomération. Les documents étaient à disposition du public pendant 5 semaines et ensuite, des commissaires enquêteurs ont fait des permanences. » Le commissaire enquêteur a eu 1 mois pour rendre son rapport. Bernard Kruzynski mentionne : « Globalement il a émis un avis favorable au PLUI moyennant quelques retouches sur les fonds de carte, sur les couleurs et sur quelques lignes, mais qui ne mettent pas en péril l'ensemble du document. Les PPA, Personnes Publiques Associées ont été consultées (services de l'État, Chambre d'agriculture, service des forêts, etc.). Après ces corrections, le PLUI a été approuvé en Conseil Communautaire. »



CONSTRUIRE UN PLUI : UN TRAVAIL COLOSSAL !

Le calendrier du PLUI de Mont-de-Marsan Agglomération

Juin 2014 : vote du SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale. Le Scot donne les grandes orientations et le PLUI affine localement.

1^{er} déc. 2015 : délibération en Conseil Communautaire prescription de l'élaboration du PLUI.

Mars 2017 : vote du PADD, Plan d'Aménagement et de Développement Durable, c'est le document qui donne les orientations du PLUI. Le PLUI a été élaboré en collaboration avec les services techniques de l'agglomération et le cabinet CITADIA de Montauban, qui est le cabinet-bureau d'études qui a élaboré le SCOT. Ce sont deux documents fondamentaux.

2 Avril 2019 : par délibération, le conseil communautaire a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

12 novembre 2019 : la commission d'enquête donne un AVIS FAVORABLE au projet de

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Mont-de-Marsan Agglomération.

Une construction en étapes

Des OAP : les Orientations d'Aménagement et de Programmation sont des dispositifs d'urbanisme opérationnel apparus en France en 2010 avec la loi Grenelle II. Les OAP sont une des pièces constituant les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et concernent le même cadre territorial. Ainsi un PLU communal n'inclut que des OAP relatives à l'aménagement de certains quartiers (urbanisation des zones AU, échéancier des équipements publics), tandis qu'un PLU intercommunal (PLUI), peut y ajouter des dispositions sur l'habitat ou les transports lorsque celui-ci intègre le programme local de l'habitat et le plan de déplacement urbain (et est de ce fait un PLUI HD).

Un PADD : Projet d'aménagement et de développement durable, il définit les grandes zones, les quartiers, la population, etc; les orientations générales d'aménagement. Ce débat a eu lieu en Conseil communautaire le 8 mars 2017.

Un SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. C'est un

schéma régional de planification qui fusionne plusieurs documents sectoriels ou schémas existants : schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), schéma régional de l'intermodalité (SRI), schéma régional climat air énergie (SRCAE) et SRCE.

Un RLPI : Règlement Local de Publicité Intercommunal. Il est destiné à réglementer la publicité, les enseignes et préenseignes dans un but de protection du cadre de vie et des paysages tout en assurant un équilibre avec le droit à l'expression et à la diffusion d'informations et d'idées. Il permet d'adapter localement le règlement national de la publicité (RNP) que l'on retrouve dans le Code de l'Environnement.

Des documents graphiques: élaboration de cartes qui définissent zone par zone ce que l'on peut ériger en hauteur, en construction en étalement urbain, en zone commerciale, en zone d'habitation, les cœurs de ville (centre-ville Mont-de-Marsan et centre-ville de Saint-Pierre-du-Mont).

Des réunions publiques : ces documents ont été présentés plusieurs fois en réunion publique dans différentes communes à l'agglomération.

CAMP NO LIMIT CÉLINE DUMERC

DU PLAISIR ET DES SOUVENIRS PLEIN LA TÊTE

Du 29 février au 2 mars 2020 aura lieu le 3^e Camp No Limit Céline Dumerc. Le stage se déroule à l'Espace Multisports saint-pierrois. À l'image du perfectionnisme de Céline Dumerc, l'objectif est de permettre à de jeunes basketteuses de se familiariser aux exigences du haut niveau. La championne, instigatrice du camp se livre au jeu d'un question-réponse...



Céline, quelle est l'origine de l'organisation de ce type de camps à Saint-Pierre-du-Mont ?

C. Dumerc : j'organise des camps depuis 2014 dans le département de la Drôme avec une session début juillet. À l'époque, dans ce département, nous avions des opportunités, notamment logistiques. Au fil du temps voyant que ça marchait bien, je me suis dit pourquoi ne pas organiser un camp dans les Landes sur mes terres de jeu. Nous nous sommes rapprochés de Saint-Pierre-du-Mont qui a tout de suite répondu favorablement à notre accueil.

Vous percevez quelques avantages à cette installation saint-pierroise ?

C. Dumerc : absolument, ça se passe super bien! Quand on a commencé à élaborer ce projet, on ne savait pas trop de quoi on aurait besoin au niveau de l'organisation et des hébergements. On a démarré un peu à l'aveugle et tout de suite la municipalité et les personnes qui nous ont accueillis nous ont mis dans les meilleures conditions. On nous a offert beaucoup de services. Chaque année on se demande si on repart pour un nouveau camp et chaque année, la ville de Saint-

Pierre l'appelle de ses vœux, donc on repart! Cet accueil, c'est un vrai confort pour l'équipe encadrante et pour les stagiaires. On dispose d'installations sportives top et d'une super équipe qui nous fait à manger et prépare des collations. C'est totalement dans l'idée que je voulais faire : un camp dans une ambiance familiale.

Comment fabrique-t-on une super joueuse ?

C. Dumerc : on n'a pas la prétention de former des futures professionnelles, mais l'idée de mes camps c'est essayer de côtoyer le haut niveau, savoir vers quoi il faut travailler. Quand on est meneuse de jeu, il y a une connaissance du jeu, il y a tout ce qui est technique individuelle dans le dribble, dans les passes. Nous indiquons aux joueuses les petits exercices qu'il faut faire au quotidien et de façon répétée pour progresser. Elles sont toutes basketteuses dans leur club, donc c'est juste un complément d'apprentissage. On leur donne des clés qui sont importantes pour se fondre dans un poste de meneuse de jeu. Le petit plus à Saint-Pierre-du-Mont c'est que l'on en profite pour caler une présence sur un match de Basket Landes à la maison. Ce qui m'importe c'est le plaisir, il faut que ces jeunes filles aient la banane quand

elles viennent aux entraînements et dans un camp. Ce qui fait qu'elles arriveront à bien travailler aussi c'est le plaisir de partager avec leurs coéquipières, c'est très important.

Vous intervenez vous-même lors de ces camps, quel est votre rôle ?

C. Dumerc : je n'ai pas de diplôme d'entraîneur, j'ai en quelque sorte un rôle de communicante. On fait des sessions de questions/réponses par groupe, on visionne des vidéos sur le leadership. Pendant le déroulé du camp mes entraînements de joueuse se poursuivent, donc je ne suis pas constamment sur le site d'entraînement du camp, mais je passe le plus de temps possible sur place. Je prends du temps avec chaque groupe pour qu'il y ait un échange verbal avec chacune et chacun. On fait une petite séance photo aussi. C'est davantage un contact d'humaine à humaine que de basketteuse à basketteuse de terrain. L'équipe et moi-même, nous essayons de ne pas tomber dans la facilité. Camp après camp, les stagiaires sont différentes on s'adapte et on propose de nouvelles choses à chaque fois. Un camp de trois jours, ça va très vite, mais c'est un moment de plaisir dont on rentre avec des souvenirs plein la tête.

PISCINE CLAUDE LASSAIGNE

DES NOUVEAUTÉS DANS LE GRAND BAIN

Après 9 mois de travaux, la piscine de Saint-Pierre-du-Mont a rouvert ses portes lundi 2 décembre 2019. Les horaires d'ouverture ont été sensiblement modifiés afin de satisfaire au mieux certaines requêtes du public. Le club des Dauphins a également adapté ses modalités de fonctionnement et propose de nouvelles activités. Revue de détail

Nouvelles lignes de nage et de conduite...

Le tout nouveau bassin en inox polymérisé de 25 m x 12,50 m et son eau chauffée à 28°C offre de belles perspectives de nage dans les mois et années à venir. Les horaires d'ouverture de la piscine ont subi quelques modifications, ils sont affichés sur le site Internet de la ville. Consultée sur le sujet, Chris-telle Darmanté, chef de bassin, apporte quelques précisions : « On a modifié les horaires d'ouverture au public en rajoutant quelques nouveaux créneaux. Il y avait des demandes du public en ce sens. »

Ainsi : Lundi soir 18h30 à 20h30, le bassin est exclusivement dédié au public, alors que dans le créneau horaire précédent, de 17h à 18h30, le public doit partager le bassin avec le club des Dauphins.

Mardi soir, le public a à sa disposition, 3 lignes d'eau, le mercredi, il pourra utiliser tout le bassin, le jeudi soir le public usera de trois lignes d'eau et le samedi du bassin complet. Le public et le club pourront ainsi profiter des nouvelles installations en bonne intelligence. On a ouvert la première semaine des vacances de Noël, de 14h30 à 17h30, chose qui ne se faisait pas auparavant et le samedi aussi. »

On se gare, on paye son entrée

Pour se garer, il y a deux possibilités : soit vous stationnerez dans le prolongement du collège Lubet-Barbon et vous accéderez à la piscine par le parvis, soit, vous stationnerez sur le parking Colette Besson au niveau du tennis. Vous bénéficierez sur ce dernier d'une rampe d'accès bétonnée qui permet de revenir sur le parvis et d'un système de vidéo surveillance.

Au moment de passer à la caisse, vous remarquerez que quelques nouveautés sont apparues en matière de gestion tarifaire : Les tarifs : un tarif préférentiel est dorénavant proposé aux habitants de Saint-Pierre-du-Mont. Une nouvelle caisse et une nouvelle régie ont fait leur apparition à la piscine. Désormais il y a une caisse informatique qui accepte le paiement par carte bleue et le système «sans contact». Les usagers achèteront leur carte d'abonnement au prix de 2 euros. Cette carte sera créditée du nombre d'entrées souhaité. En cas de perte de la carte, les usagers devront en racheter une à 2 euros et payer 4 euros en plus pour frais de rechargement

de cette dernière. Ces frais correspondent aux différentes manipulations informatiques pour récupérer le compte précédemment chargé. Si la carte est perdue et qu'elle était vide au moment de la perte, 2 euros pour le rachat d'une carte suffiront.

Rappel : les bonnets sont toujours obligatoires. Il vous sera possible d'en acheter à la caisse si vous le souhaitez pour un tarif de 7€. Ces bonnets en silicone portent le logo de la piscine municipale Claude Lassaigne.

Le saviez-vous ?

Claude Lassaigne est décédé en 2003, il est à l'origine, avec d'autres personnes, de la création du club des Dauphins. Il a été entraîneur et éducateur au club des Dauphins pendant de nombreuses années et employé de la ville de Saint-Pierre-du-Mont. Il est à l'origine de la création du bassin couvert, il avait initié ceci avec monsieur Audouin à l'époque. Il était chef de bassin à la piscine.

LE CLUB DES DAUPHINS

Deux nouvelles activités sont proposées : la natation artistique et l'apprentissage de la natation pour les adultes. Vous trouverez tous les renseignements (horaires, tarifs) et les documents à fournir pour inscriptions sur le site du club.

APPRENTISSAGE

Ecole de natation

> **Groupe 1** (CE2 max.)

lundi 17h-17h45 ou 17h45-18h30

> **Groupe 2** (CM1 et CM2)

Merc. 16h-17h Jeudi 17h-18h

Sam. 13h-14h

LOISIRS

Perfectionnement

Mardi 17h15-18h30

Jeudi 17h15-18h30 ou 18h30-19h45

Natation artistique

Mercredi 17h15-18h30

Vendredi 17h15-18h30

BIEN-ÊTRE ADULTE

Aquagym

lundi/mardi/jeudi 12h45-13h30

mardi 20h30-21h15

Mercredi 18h45-19h30

Apprentissage adulte

Mardi 20h15-21h15

Perfectionnement adulte

Merc. 19h30-21h30

vend. 19h30-20h25

Entraînement nage eau libre

Lundi 20h30-21h30

Jeudi 20h15-21h15

Plus d'infos et de détails, les horaires pour les formations & compétitions sur <http://www.lesdauphins40.org>

L'INSTITUT MÉDICO ÉDUCATIF

UNE INSTITUTION IMPLIQUÉE

Bons bricoleurs, bons jardiniers, artistes créatifs et sportifs émérites : les jeunes accueillis à l'IME Antoine de Saint-Exupéry ne manquent pas d'atouts et jouent volontiers la carte du collectif en participant régulièrement à nombre d'activités proposées dans la ville de Saint-Pierre-du-Mont. Découverte de citoyens en quête d'un avenir réaliste et adapté...



Monsieur le maire est venu féliciter les jeunes bricoleurs pour le travail réalisé.

Une entité dans la ville

Parfois méconnu de la population l'institut Médico Éducatif Saint-Exupéry est pourtant un acteur très actif au sein de la communauté saint-pierroise. Les instituts médico-éducatifs (IME) du type de celui de Saint-Pierre-du-Mont développent les actions de soin et d'éducation spécialisée afin de contribuer à l'augmentation des capacités des jeunes accueillis, en favorisant leur éducation, leur instruction, leur autonomie, leur épanouissement et leur sociabilisation. C'est en 1968 que l'IME «les Hirondelles» a vu le jour dans les Landes. Situé en premier lieu route du Houga, il fut remplacé en 2008 par l'IME Saint-Exupéry construit au 2250 route de Ménasse à Saint-Pierre-du-Mont. Cet établissement accueille des filles et des garçons âgés de 6 à 20 ans (âge moyen, 14 ans). Les situations conduisant à l'accueil à l'IME Antoine de Saint-Exupéry induisent des difficultés, des carences, des empêchements ou des incapacités. L'IME Antoine de Saint-Exupéry répond prioritairement aux besoins du territoire du

département des Landes et est rattaché à l'Association départementale d'Amis et de Parents de personnes handicapées mentales des Landes (ADAPEI), son organisme gestionnaire.

Des citoyens parfaitement intégrés

«Le Handicap ne saurait être un frein à mon épanouissement, à mon intégration effective à la société», aime à rappeler Serge Zan Bi, Président du Mouvement Panafricain pour la Défense des Droits des Personnes Handicapées. Dans le cadre de ses missions, l'IME veille entre autres à faciliter autant que possible l'accès à la sociabilisation, à l'apprentissage des règles de vie en société et à la citoyenneté des jeunes accueillis.

À Saint-Pierre-du-Mont, cette intégration se fait en douceur tout au long de l'année, souvent par le biais d'activités très ludiques et/ou festives. «Pour des enfants qui ont vécu dans la solitude toute leur jeunesse, le fait de travailler avec les services techniques, de voir le maire, c'est une autre planète ! La citoyenneté est un

projet vers lequel on va. S'il faut des cartes d'identité pour les petits, c'est l'occasion de rencontrer le service d'État civil. Toutes ces démarches enlèvent des préjugés des deux côtés.» Lancent de concert Sandrine Senaux, éducatrice spécialisée et Antoine Laborde, éducateur technique. Pour illustrer leurs propos, ils relatent quelques actions significatives effectuées par les jeunes au sein de la commune...

Des bricoleurs en action

Du côté des jeunes accompagnés par Antoine Laborde, c'est le bricolage qui est à l'honneur : «Pour ce qui est des décorations de Noël réalisées par nos jeunes, cette année le partenariat s'est élargi, en collaboration avec l'équipe des espaces verts, à la construction de la cabane de Noël, installée sur le parvis de la mairie. Ça s'est fait sur un cycle de

SAINT-EXUPÉRY

DANS LA VIE DE LA COMMUNE



Jeux de société à l'EHPAD : un moment de partage privilégié.

«La citoyenneté est un projet vers lequel on va. S'il faut des cartes d'identité pour les petits, c'est l'occasion de rencontrer le service d'État civil.

Toutes ces démarches enlèvent des préjugés des deux côtés.»

Antoine Laborde,
Éducateur spécialisé

4 vendredis matin. On nous a fourni les matériaux et ensuite je suis parti avec une équipe de 4, 5 jeunes qui ont entre 18 et 22 ans pour répondre à la commande. L'année passée on avait déjà construit le lit du père Noël, découpé des petits lutins qui ont été peints et décorés par les jeunes. Et cette année on a carrément construit une cabane que la municipalité souhaitait pérenne et transportable avec un transpalette. La commune a récupéré de vieilles tables qui ont servi à faire des cloisons, ensuite il y a du bois de charpente qui a été acheté et la couverture.

Et on a fabriqué des petites fenêtres avec des volets ici à l'atelier comme éléments de décoration. Le père Noël a dormi dedans avec ses lutins ! Autour on a fait tout un espace paysager en collaboration avec les services techniques sur le parvis

de la mairie. Le projet cabane de Noël a été finalisé par un pot offert par la mairie le 29 novembre. À cette occasion, nous avons fait la connaissance de Denise, pianiste de 95 ans, qui a animé le repas de Noël de l'Ehpad le 18 décembre.» Explique Antoine.

Avec «Préjugix» mais sans préjugés

De son côté, Sandrine Senaux a accompagné des enfants plus jeunes (ados et enfants) dans différents projets, notamment en partenariat avec Mont-de-Marsan agglomération : «Nos jeunes participent régulièrement à des actions dans les écoles de l'agglomération. Récemment, mon groupe était à l'école du Peyrouat, où se déroule une grande campagne sur les préjugés qui a été lancée par l'Agence Régionale de Santé. Les ados de l'IME ont fabriqué les boîtes Préjugix*. Leur travail a consisté à rouler tous les petits préjugés pour les glisser les boîtes. Ces boîtes sont distribuées dans les pharmacies de l'agglomération. Avec les écoles de l'agglomération, on a aussi tout un grand projet qui s'appelle "Rêve de gosses". Là, ce sera, le pôle enfant les 6-12 ans qui sera concerné. Le 30 mai sur la base aérienne, l'association "Rêve de gosses" va faire voler une

centaine d'enfants, les trois quarts seront issus de structures médicales sociales et pour le dernier quart, cela concernera des enfants d'écoles dites "ordinaires". 12 enfants de l'IME y participeront. Il y a un projet pédagogique en amont notamment sur le fait de construire un petit avion et la dynamique de connaissance de la famille Farbos, qui a contribué à créer l'histoire de l'aviation à Mont-de-Marsan. Ils vont aussi visiter les établissements Dassault à Bordeaux !» Livre l'éducatrice.

D'autres actions sont menées, notamment avec les éducateurs Florence et Jean-Jacques qui ont participé à la décoration de la Salle du temps libre. A l'EHPAD, 4 enfants sont allés à raison d'une fois toutes les 3 semaines passer un après-midi avec les seniors. Au menu : jeux de société et chants en collaboration avec l'animatrice de l'Ehpad. Il existe aussi des projets d'entretien de terrains de la commune en espaces verts et des projets de montage de cabane aux jardins partagés, avec les services techniques. «Les jardins reconnaissants» disposent d'un terrain attribué par la mairie où les jeunes de l'IME ont posé une clôture et une pergola. «Un vendredi sur deux, l'intervenant des jardins reconnaissants venait au jardin de l'IME et nous allions sur le terrain des jardins reconnaissants. Les 15kg de légumes récoltés ont été amenés à la plate-forme sociale de Mont-de-Marsan. On entretient aussi autour de la salle de Bastarot, là c'est un terrain de l'agglomération. Actuellement on installe deux bancs pour le Beach volley à Ménasse. Et l'année dernière, on a réalisé tous les supports d'orientation des chemins de Ménasse, nous sommes allés les poser avec les services techniques de l'agglomération.» Ajoute Antoine.

*Préjugix : www.prejugix.com

LA CULTURE DU PARTAGE

Artistes d'un jour, artistes toujours !

L'IME, en partenariat avec le Théâtre de Gascogne, s'inscrit dans le dispositif des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) et participe chaque année à une action culturelle spécifique. Il s'agit d'un parcours construit par les éducateurs et/ou enseignants autour de la programmation en collaboration avec l'équipe du Théâtre de Gascogne et pouvant revêtir différentes formes. Magalie Ruscio et Aurélie Viarouge, professeurs des écoles en postes spécialisés accompagnent les jeunes de l'IME dans cette démarche...

De l'imaginaire...

En 2019, des jeunes de 10 à 15 ans ont eu l'occasion, grâce au dispositif PEAC, de brûler les planches et plus particulièrement celles du Théâtre du Pégly en se produisant sur scène le 25 janvier 2019 avec le spectacle «Polo en Transylvanie». Magalie Ruscio détaille l'aventure : «*On a participé à un projet culturel autour d'un spectacle qui s'appelait Nathanaël de la compagnie Pagai de Bordeaux. Cette compagnie a produit un spectacle au Théâtre de Gascogne et nous avons tout d'abord été les voir jouer. Le sujet de la pièce c'est : un enfant qui jouait et qui créait des personnages, avec tout ce qui*



Les jeunes participent régulièrement à différents ateliers à l'Institut Médicaux-Éducatif, leur lieu de résidence.

se trouvait dans sa chambre. Il les faisait évoluer dans des pays imaginaires. Dans le cadre du PEAC, nous avons repris cette idée-là, en créant notre propre histoire. Les jeunes qui ont travaillé sur cette histoire ont pour la plupart des troubles de la parole ou sont "non-verbaux". La création est donc passée par le dessin et la mise en place de décors. Les intervenants de la compagnie théâtrale venaient une fois par quinzaine et ils sont venus une dizaine de fois. À chaque étape on se remettait dans la peau de celui qui avait réalisé le projet initialement.»

... et des robots

Aurélie Viarouge, quant à elle a participé à un projet culturel avec un groupe de jeunes autistes, tout au long de l'année scolaire 2018-2019. Le 6 novembre 2018, 11 jeunes de l'IME ont assisté au spectacle «Pas de Loup», d'après l'album de Jeanne Ashbé, proposé par la Compagnie Onavio. Ce spectacle emmène joyeusement les enfants vers le pays de la peur, l'une des expressions les plus impérieuses de leur vie émotionnelle. Aurélie Viarouge, précise : «*L'album de Jeanne Ashbé est mis en scène par la troupe sans utilisation de texte.»*



Parmi le groupe de onze jeunes (de 8 à 11 ans) concernés par ce spectacle, six d'entre eux ont participé au Projet d'Enseignement Artistique et Culturel qui s'appelait «A la découverte de la lutherie numérique et du codage de robots».

A cette occasion, différents ateliers ont été menés par le metteur en scène de la pièce et le technicien régisseur. Un de ces ateliers a permis aux enfants de manipuler un robot Thymio. Le projet Thymio est né de l'idée d'offrir aux enfants un robot modulaire abordable qui leur permettrait de découvrir les technologies numériques.

Les enfants ont aussi expérimenté un «piano à kiwis» et bénéficié de deux jours d'initiation à la robotique à l'IME... une véritable incursion dans le monde de l'imaginaire ! «*Nous essayons de faire profiter tous nos jeunes (au nombre de 60) scolarisés pour qu'ils participent au moins une fois au PEAC le temps de leur scolarité. En 2020, nous travaillerons sur le cinéma d'animation.*» Mentionne Aurélie Viarouge.

BIEN DANS MA VILLE

Les actions tendant à développer la personnalité et la socialisation, les capacités de communication et de relation sociales, ont une importance toute particulière dans les institutions qui accueillent des personnes handicapées mentales. L'acquisition de différentes connaissances favorise l'accès à la culture générale d'une part, mais aussi à la «culture de l'autre» et du bien-vivre ensemble.

“L'accès à la cité, hors les murs institutionnels, constitue pour les jeunes accueillis une forme de promotion sociale et de reconnaissance de l'étendue de leurs capacités réelles souvent méconnues.”

En matière de citoyenneté il est indispensable d'éviter l'écueil d'une personne handicapée sous représentée et engoncée dans un statut de mineur à vie. L'IME Saint-Exupéry par ses actions répétées en collaboration avec les acteurs locaux, veille à cultiver l'intégration par l'ouverture constante vers l'extérieur.

L'accès à la cité, hors les murs institutionnels, constitue pour les jeunes accueillis une forme de promotion sociale et de reconnaissance de l'étendue de leurs capacités réelles souvent méconnues.

Axel Kahn, médecin généticien et essayiste français et Directeur de recherche à l'INSERM, résume en quelques mots les enjeux du trio handicap/citoyenneté/inclusion : «*Les personnes handicapées qui, en tant qu'elles ont le droit à l'égalité de leurs chances et de leurs droits, doivent être incluses dans la société, accéder à tout ce qu'elle offre aux personnes non handicapées, c'est-à-dire "valides".*»

Le mot du Maire

Depuis 2014, nous avons tissé des liens avec l'IME Saint-Exupéry et une volonté farouche réciproque d'intégrer cette structure comme un acteur à part entière dans la vie de notre commune.

Aujourd'hui, c'est avec un immense plaisir que notre collectivité bénéficie du savoir-faire de ces jeunes, parfaitement encadrés par leurs éducateurs, une réussite de l'inclusion par la citoyenneté.



CÔTÉ JARDIN : DE NOUVELLES INFORMATIONS RÉCOLTÉES

En déambulant dans les allées vertes de Saint-Pierre-du-Mont, le promeneur a pu glaner ici et là quelques éléments informatifs indispensables à la bonne gestion de ses sillons : charte de désherbage, jardiniers solidaires et Agenda du Développement Durable font partie du déroulé de ce flash info hivernal....

LA CHARTE DE DÉSHERBAGE

La commune de Saint-Pierre-du-Mont, dans le cadre de la loi « Labbé », de la protection de la santé publique et de l'environnement, applique le zéro pesticide sur ses espaces publics et une gestion raisonnée des espaces verts.

Une Charte de désherbage a été établie pour la commune.

Les administrés peuvent la consulter sur le site internet de la commune. Elle concerne notamment les travaux d'entretien des voies et trottoirs.

Pour participer à l'entretien de ces derniers, le centre technique municipal accroît son implication :

- Intégration de zones supplémentaires, anciennement désherbées aux produits phytosanitaires, dans le planning de tonte du service Espaces Verts,
- Passage toutes les 8 à 9 semaines de l'équipe de balayage dans chaque quartier pour éviter la formation d'humus le long des voies et donc l'enherbement.



Les méthodes de désherbage ont évolué

- Le service développement durable vous propose de réaliser des semis en pied de mur pour occuper l'espace et empêcher les « indésirables » de pousser ; une liste « des plantes faciles à planter dans la rue » est disponible sur le site internet de la commune.

« Nous tenons à votre disposition des panneaux indiquant le nom des plantes semées afin de les repérer. Vous trouverez des graines intéressantes à la grainothèque (Forum de la Culture et des Loisirs avenue du 21 Août) gérée par l'association Les Jardins Reconnaisants.

Si vous ne souhaitez pas que vos trottoirs s'enherbent, en plus du désherbage à la binette, des alternatives telles que verser l'eau de cuisson (pâtes, riz, pommes de terre...) sur les plantes à éradiquer sont possibles. »

Ajoute Agnès Capitain, responsable du service développement durable.

Le bonus vert

Afin d'améliorer la qualité de vie de la ville, 150 baliveaux (jeunes arbres) ont été plantés sur l'ensemble de la commune.

De plus, le service de propreté urbaine réalise un passage quotidien pour le ramassage des corbeilles, tours de containers... ; de la même façon, un agent s'occupe du ramassage journalier des déchets divers jetés sur les différents espaces communaux (bords de routes, trottoirs, espaces verts...).

Enfin, pour lutter contre les dépôts sauvages, des panneaux informatifs sont apposés pour prévenir de l'interdiction et des conséquences pénales de ces actes d'incivilité. Ils ont été installés aux abords des containers collectifs (verre, vêtements...).



ÇA BOUGE DU CÔTÉ DU TROC VERT !

Comme chaque année, le dernier samedi d'avril sera consacré à l'échange de plantes, graines, outils, etc.

Cette manifestation est ouverte à tous. Aux Jardins Familiaux, 152 rue de la Dominante à Saint-Pierre-du-Mont de 9h à 17h.

De nombreuses nouveautés vous attendent :

- Spectacle déambulatoire avec la Cie Parpaye Digounaye
- Exposition photos « Secrets de Jardins » de Laure Dubos
- Visites de jardins
- Conférences

Les stands : décryptage des étiquettes des produits de consommation courante, greffage, compostage, gaspillage alimentaire, origami, confection d'éponges textiles, fabrication de beignets de consoude et d'ortie...

Le programme complet sera publié début avril et consultable sur le site internet de la ville.

À vos calendriers !

Le 3 octobre, une nouvelle édition du Troc vous attend : une « Re Fête du Troc Vert » ! Ce sera une version soft, mais toujours aussi conviviale, de la version printanière qui permettra d'échanger les végétaux se plantant à l'automne : Troc de plantes, graines, outils, etc...

Atelier Récolte et conservation de graines avec l'association Les Jardins Reconnaissants.

Gratifieria : venez échanger ce dont vous n'avez plus l'utilité et prenez ce qui vous plaît (vêtements, livres, déco,...). Les objets devront être en bon état et fonctionner correctement.

Repas partagé zéro déchet : amenez une spécialité de votre région à faire découvrir à vos voisins de table et pensez à porter votre assiette, couvert et verre.

Ouvert à tous. Aux Jardins Familiaux, 152 rue de la Dominante à Saint-Pierre-du-Mont, de 10h à 16h

LES JARDINIERS SOLIDAIRES

Régulièrement des opérations du type de celles organisées par les « Jardiniers Solidaires » sont proposées à l'ensemble des habitants de l'agglomération. Le principe est simple et s'adresse à tous les jardiniers amateurs et volontaires. Le service des Espaces Verts de la ville de Mont-de-Marsan, en collaboration avec l'association Les Jardins Reconnaissants et le LEA N. Brémontier de Saint-Pierre-du-Mont vous remettront des plants à cultiver au printemps dans votre potager. Le panier de plants sera composé de salades, de tomates, de courgettes, de courcoubres, d'aubergines, de piments doux des Landes, de poivrons. La remise des plants est prévue samedi 16 mai aux serres municipales de Mont-de-Marsan (route de Canenx). En contrepartie, la moitié de la récolte est remise aux associations caritatives de la Plateforme sociale du Marsan, qui cherchent constamment des produits frais pour diversifier l'aide alimentaire proposée aux familles accueillies.

Tous les plants seront exclusivement issus de graines reproductibles (non hybrides F1) en majorité fournies par l'association Les Jardins Reconnaissants ; de ce fait, les semences que vous récolterez pourront être ramenées à la grainothèque.

Vous souhaitez des précisions ou vous inscrire en qualité de Jardiniers solidaires : contactez le service Vie des quartiers à la Mairie conseils.quartiers@montdemarsan.fr ou 05 58 05 87 52.

Inscriptions du 1^{er} décembre 2019 au 15 février 2020.



L'agenda du développement durable

L'Agenda Nature devient l'agenda du développement durable. Créé en 2016 par le service Espaces Verts pour communiquer sur ses pratiques de gestion nouvelles, il débute en proposant un atelier. La 2^{ème} année, 5 ateliers sont proposés et c'est ainsi qu'au fil du temps, les propositions s'étoffent, une dynamique positive s'est installée : les participants aux ateliers se transforment en animateurs ! La philosophie est toujours la même : proposer des ateliers de qualité basés sur l'échange, le partage et la transmission de savoir-faire accessible à tous. C'est l'occasion pour nous de remercier l'ensemble des acteurs pratiquement tous bénévoles de cet Agenda : Cathy Seris, Isabelle Bussy, Sandra Lucu, Valérie Labadie, Sandrine Brèthes, Isabelle Fourtens, Sophie Brunache, Joëlle Duparc, André Brèthes, Jean-Paul Dumartin, Philippe Nicolas, l'association Les Jardins Reconnaissants et le SICTOM du Marsan. Aujourd'hui, la gestion raisonnée est bien installée sur la commune et de plus en plus de personnes voient l'importance de favoriser la biodiversité dans notre environnement. Pour 2020, l'Agenda du développement durable propose 22 ateliers.

- 15 février Atelier greffage
- 14 mars Atelier cuisine et santé
- 20 mars Projection film sur la permaculture
- 8 avril Atelier gemmothérapie
- 18 avril Atelier débiter un potager agroécologique
- 25 avril "Faites" du troc aux jardins familiaux
- 13 mai Atelier macérations huileuses
- 27 mai Atelier prendre soin de son som et des plantes au jardin potager
- 6 juin Atelier vannerie d'osier
- 13 juin Atelier produits ménagers et santé
- 24 juin Atelier création végétale
- 3 octobre "Re-Faites" du troc aux jardins familiaux - Nouveauté Gratifieria !
- 7 octobre Atelier couronne bohème d'automne
- 28 octobre Atelier Comment recréer un sol vivant au potager
- 4 nov. Atelier santé & cosmétique
- 21 nov. Atelier vannerie sauvage
- 25 nov. Atelier préparation de Noël

Inscriptions : a.capitain@saintpierredumont.fr
06 30 12 51 38 ou 05 58 76 44 89
Ouverture inscriptions 3 semaines avant la date de l'atelier

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE À QUOI SERT-IL ?

Le 12 septembre 2019, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), a été signé à Saint-Pierre-du-Mont.

A cette occasion, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG 40) a fait un exposé explicatif en présence du Préfet, de son directeur de cabinet et de Jean-Claude Deyres, président du CDG 40.

Un arrêté a été signé et est mis en œuvre. Le maire, Joël Bonnet, a pris un arrêté pour mettre en œuvre le PCS.

La Définition officielle du PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner un adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions des articles L. 741-1 à L. 741-5.

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde

est arrêté par le maire de la commune et, pour Paris, par le préfet de police.

*Source Légifrance

Un classeur et une plaquette

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document vivant, mis à jour régulièrement. Il s'agit d'un classeur de 200 pages qui répertorie les informations utiles en cas de survenue d'événements exceptionnels.

Il en existe deux exemplaires : un opérationnel dans lequel se trouve les numéros de téléphone de tous les intervenants, le maire, les adjoints, les conseillers municipaux, les services techniques, etc. Ce dernier est à l'usage du maire et des organisations de secours. Un autre exemplaire, qui est à peu près le même en plus succinct et qui ne comporte pas les numéros de téléphone personnels est à vocation d'information du public. En plus de ces deux exemplaires, un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) présenté sous forme d'une plaquette de 4 pages est à disposition de la population à l'accueil de la mairie.

À événement exceptionnel, mesures exceptionnelles

« On préfère de pas avoir à s'en servir mais il a le mérite d'exister. » Lance Bernard Kruzynski, adjoint au maire de Saint-Pierre-du-Mont et correspondant du PCS avec le CDG 40.

Et de poursuivre : « Le PCS précédent datait de 2005-2006 et avait besoin d'être revu. Les PCS ont été structurés après les tempêtes de 2009. Ils avaient été mis en œuvre dans la plupart des communes du département et un peu partout en France. Ce document est essentiel pour organiser les secours en cas de catastrophe, de cataclysme ou d'événements naturels qui dépasse la sphère de la gestion quotidienne. Si demain une maison prend feu, c'est dommageable, mais on ne déclenche pas le PCS, on le déclenche si on a une inondation, une tempête désastreuse, un camion de gaz qui se renverse sur la rocade, un bus qui prend feu, une canalisation de gaz qui explose, plusieurs bâtiments qui s'écroulent, etc. Deux années ont été nécessaires pour rédiger ce PCS. »

Le PCS comprend plusieurs onglets distincts

dont les risques climatiques, les risques incendies, les risques d'inondation, les mouvements de terrain (retrait et contraction des terrains dus à la pluie), les risques technologiques liés à la base aérienne, les accidents de circulation, etc. Et des éléments spécifiques qui concernent la commune auquel il est rattaché. À Saint-Pierre-du-Mont est évoquée la canalisation de gaz qui traverse une partie de la commune au sud, par exemple.

Le Poste Communal de Commandement (PCC) Le PCS est mis en œuvre par le maire qui est alors directeur des opérations de secours. Si l'événement naturel ou la catastrophe dépassent les limites de la commune, c'est le préfet qui prend la direction des secours. Le PCS est activé, mais si l'événement a lieu sur plusieurs communes, les opérations passent sous autorité préfectorale avec le Centre opérationnel départemental.

Quand le PCS est activé et que le maire dirige les actions de secours, elles sont coordonnées au sein du Poste Communal de Commandement (PCC) à la mairie. Dans une salle réquisitionnée à cet effet, les téléphones et ordinateurs sont branchés et les pompiers y installent leur commandement.

Des lieux d'hébergement ont été répertoriés dans le cas où il faudrait héberger 500 ou 1000 personnes. Le PCS comprend également un répertoire complet des ambulances, des hôpitaux et des entreprises qui pourraient fournir du ravitaillement en eau et en alimentation, ainsi que les téléphones de personnes-ressources. Il comprend également des fonds de cartes où sont mentionnés les réseaux électriques et les postes de transformation de la commune (Enédis), les réseaux d'eau et d'assainissement.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS AU RAPPORT !

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) n'a pas chômé ces dernières semaines. Les projets fusent et leur concrétisation passe par certaines phases incontournables. Les réunions des différentes commissions ont permis d'élaborer un plan d'action pour les mois à venir...

COMMISSION CITOYENNETÉ Réunion samedi 9 novembre

Il s'agissait de la 2^{ème} réunion de la commission Citoyenneté. Les élus de la commission Citoyenneté ont travaillé sur deux des projets évoqués précédemment. Il s'agit, pour le premier, de créer un onglet CME sur le site Internet de la commune. Pour ce faire, les jeunes élus ont répertorié les informations prioritaires à diffuser. Ainsi, un trombinoscope des jeunes élus sera visible sur le site et les objectifs du CME seront mentionnés. Le second projet est celui d'une animation intergénérationnelle. Les élus ont exprimé la volonté de découvrir et faire découvrir la commune au travers d'une exposition qui en retracerait l'histoire. Ainsi, il s'agirait de collecter des témoignages, écrits et photographiques, de personnes vivant à Saint-Pierre-du-Mont depuis longtemps. Plusieurs étapes sont nécessaires : préparer des questions à destination des habitants, rédiger une annonce à faire paraître sur les panneaux lumineux et dans le bulletin municipal, aller à la rencontre des personnes âgées ne pouvant se déplacer afin de recueillir des témoignages, trier et classer témoignages et photographies afin d'organiser une exposition mobile, inaugurée à la mairie, puis visible à l'EHPAD de Saint-Pierre-du-Mont et au collège Lubet-Barbon. Une troisième réunion a été programmée le 7 décembre afin de rédiger courriers et annonces en vue de la réalisation de ce projet.

«Après avoir constaté, par deux fois, un fort absentéisme dans la commission Environnement, nous avons décidé de fusionner deux commissions afin de permettre à tous de travailler. Les élus de la commission Environnement rejoignent donc ceux de la commission Citoyenneté et participent ainsi à leur premier projet.» Béatrice Tomaiuolo, élue référente en charge de la petite enfance, du centre de loisirs et des animations.

COMMISSION CITOYENNETÉ- ENVIRONNEMENT, Réunion samedi 7 décembre

Il s'agit de la 1^{ère} réunion de la commission Citoyenneté-Environnement sous cette forme. Cette séance a consisté en la mise en œuvre de l'action proposée le samedi 9 novembre. Les élus ont travaillé en groupes. Jules Courreges et Joachim Salvado ont rédigé les questions à poser aux personnes âgées que les jeunes élus rencontreront à l'EHPAD et au Foyer Martet. Mattéo Moreira, Timothé Godart et Léna Mazet ont été chargés de créer l'annonce à diffuser dans le bulletin municipal.

Enfin, Emma Pedebosq, Juliette Ricard et Marie Arruti ont quant à elles réalisé un courrier à l'attention de M. le Maire, Joël Bonnet. Après mise en commun des travaux, un calendrier prévisionnel a été mis en place: janvier : diffusion de l'information, annonce de l'événement ; février : récolte des témoignages, rencontres intergénérationnelles ; mars : inauguration de l'exposition.

COMMISSION CULTURE & SPORT, Réunion samedi 19 novembre

La commission Culture & Sport s'est réunie afin de travailler sur un dossier défini comme prioritaire, à savoir le développement du réseau de bandes cyclables. L'idée de créer une voie verte en lieu et place de l'ancienne voie ferrée a de nouveau été évoquée.

Bernard Kruzynski a expliqué la difficulté de mener à bien ce projet du fait du

déclassement de la voie et des instances à convoquer afin d'envisager un tel chantier. La commission a donc décidé de se concentrer sur le réseau cyclable. Michel Tribout a de nouveau évoqué la différence entre piste et bande cyclables, tout en rappelant la difficulté de réaliser des pistes cyclables du fait de la configuration des rues. La commission a donc été invitée à cibler des rues et des quartiers prioritaires. Après étude d'une carte de la commune, la création d'une voie douce afin de matérialiser un trajet bourg-école Jules Ferry a été proposée.

Dans la continuité de la limitation à 30 km/h de l'avenue G. Sabde, la matérialisation d'une voie douce (installation de panneaux et tracé de parcours) permettrait d'accroître la sécurisation du secteur. Afin de réaliser ce projet, les jeunes élus solliciteront l'expertise de Dominique Cazaux. Ceci en vue d'accéder à une carte simplifiée du secteur retenu et travailler sur un tracé optimal. La commission se réunira à nouveau en janvier afin de concrétiser cette action.

Sous l'impulsion de Philippe Pallas, les jeunes élus envisagent l'organisation d'un tournoi de Mölkky (jeu de quilles finlandais), avec l'aide du Service des Sports.

Le mot du maire

L'engagement citoyen de ces jeunes filles et jeunes garçons est total et remarquable.

J'avoue que je suis épaté par leur pertinence sur les sujets portés, mais également par leur volonté de les voir aboutir. Je n'ai qu'un mot à dire : BRAVO



l'agenda

CINÉMA • THÉÂTRE • SPORT • ASSOCIATION • CONFÉRENCE • CONCERT • MUSIQUE • FÊTE

Février

TOUT LE MOIS DE FÉVRIER

“Seconde vie pour œuvres singulières” - Exposition du Café Music. Œuvres du projet “Nos quartiers” avec l'Association de Quartier de la Moustey. RDV à la Mairie aux heures d'ouverture pour découvrir l'expo.

SAMEDI 8 FÉVRIER

Sporting Club Pelote - Finales du tournoi pelote – mur à gauche.

Salle D de l'Espace Multisports Saint-Pierrois

SAMEDI 15 FÉVRIER

Atelier greffage de 14h à 16h. Initiation aux différentes techniques de greffage sur arbres fruitiers. Salle 7/8 Maison des Associations, derrière l'ancienne mairie. Date limite d'inscription le 17 février.

DIMANCHE 16 FÉVRIER

Loto Bingo de l'association Détente et Loisirs à 15h

Maison du Temps Libre

DU 17 AU 22 FÉVRIER

Semaine d'inauguration de l'espace Multisports Saint Pierrois - Semaine associative

DIMANCHE 23 FÉVRIER

Loto de l'association des Retraités du Club Martet de Saint Pierre du Mont, 15h

Maison du Temps Libre

DU 8 AU 16 FÉVRIER

Festival Jazz au Pôle, 6^e édition Au Pôle du 8 au 16 février. Le festival fêtera la voix autour. Il y en aura pour tous les goûts !

Plus d'informations :

www.theatredegascogne.fr

24 AU 28 FÉVRIER

Après-midis Sports 8/15 ans

Animations sportives durant les vacances d'hiver par le service des sports. Pour les enfants âgés de 8 à 15 ans, licenciés ou non d'une section.

Rens : 05 58 75 31 07 poste 134
servicesports@saintpierredumont.fr

MARDI 25 FÉVRIER

Assemblée Générale de l'association « Détente-Loisirs »

A partir de 10h30 à la salle de l'Auberge Landaise à Mont de Marsan.

Mars

29 FÉVRIER, 1ER ET 2 MARS

Camp No Limit avec Céline Dumerc – Landes Édition. Stage de basket ouvert aux joueuses U13/U15/U18 licenciées dans les Landes.

Programme et modalités d'inscriptions : campcelinedumerc.com/landes-edition/ ou campcelinedumerc@gmail.com

DIMANCHE 8 MARS

Loto du Comité des Fêtes de Saint Pierre du Mont, 15h

Maison du Temps Libre

SAMEDI 14 MARS

Atelier cuisine et santé de 11h à 13h : découvrir les alternatives possibles à une alimentation trop industrielle, carencée en éléments nutritifs. Menus et dégustation de plats, faits maison, sans additif et facilement réalisables. 'inscription avant le 9 mars 2020.

Salle commune de la Résidence Séniors, 88 av. Camille Brettes

DIMANCHES 15 & 22 MARS

Élections municipales 2020

1^{er} et 2^{ème} tours. Bureaux ouverts de 8h à 18h.

Rens à l'accueil de votre mairie : 05 58 75 31 07

MERCREDI 19 MARS

Cérémonie du Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie A partir de 18h au cimetière du Bourg suivi du monument aux morts au square Jean Moulin, devant le Forum de la Culture.

Rens : 05 58 76 44 82

VENDREDI 20 MARS

Projection d'un film sur la permaculture de 18h30 à 22h. Les Jardins Reconnaisants vous propose la projection d'un film sur le jardinage naturel. Au programme : échanges, débat et repas partagé Ouvert à tous dans la limite des places disponibles.

Forum de la Culture et des Loisirs, avenue du 21 août

Avril

MERCREDI 8 AVRIL

Atelier Gemmothérapie de 14h à 16h. Le Peuple des Arbres, vous proposent, en fonction du temps, une balade/échanges ou un diaporama/échanges sur les bienfaits des arbres et arbustes et leurs bourgeons. Date limite d'inscription le 3 avril 2020.

Salle Bastarot, près du Centre de Loisirs de Ménasse

SAMEDI 18 AVRIL

Atelier débiter un potager agroécologique de 14h à 16h.

Les Jardins Reconnaisants vous invite à découvrir ses méthodes naturelles de jardinage dans son potager agroécologique (analyse de sol, identification de plantes bio-indicatrices et associations bénéfiques de culture entre légumes, fleurs et aromatiques) ainsi que son agenda de semis et plantations. Date limite d'inscription le 13 avril 2020.

Aux Jardins Familiaux, 152 rue de la Dominante à Saint-Pierre-du-Mont

20 AU 24 AVRIL

Vacances sportives 8/15 ans

Programme d'animations sportives proposé par le service des sports et dédié aux enfants âgés de 8 à 15 ans, licenciés ou non d'une section. Possibilité d'inscrire vos enfants à la demi-journée. Repas fourni par les familles.

Rens : 05 58 75 31 07 poste 134 ou servicesports@saintpierredumont.fr

SAMEDI 25 AVRIL

«Faites» du troc aux jardins familiaux de 9h à 17h.

Rendez-vous, comme chaque année, pour un échange gratuit de graines, plantes...mais aussi, des nouveautés : ateliers (confection de beignets de consoude et d'ortie, origami...), exposition photos, conférences, visites de jardins... Retrouvez le programme complet et détaillé début avril sur le site internet de la mairie.

Aux Jardins Familiaux, 152 rue de la Dominante à Saint-Pierre-du-Mont

Concours de peintres amateurs

Thème : derrière chez moi Adolescents et adultes Dépôt des tableaux du 23 au 27/03/2020 au Forum de la Culture. Expo du 6 au 17/04/2020 dans le hall et la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. Remise des Prix le 17/04/2020 à 18h30 en Mairie.

Concours "Les nouvelles du Mont"

Thème : derrière chez moi Jusqu'au 3 février 2020. Remise des Prix le 17/04/2020 à 18h30 à l'Hôtel de de Ville.

Infos et règlement sur www.saintpierredumont.fr

**MAJORITÉ MUNICIPALE
UN NOUVEAU SOUFFLE**

**ENSEMBLE PRÉPARONS
L'AVENIR**

**SAINT PIERRE DU MONT
AUTREMENT**

Saintpierroises, Saintpierrois

En l'absence d'expressions politiques issues de l'opposition et, eu égard à la campagne municipale, Monsieur le Maire a décidé que cette rubrique restera vide pour ce numéro.

JEUNESSE RUSÉE, AINÉS CHOCOLATÉS!

En 2019, des élèves en BTS Action-co du lycée Victor Duruy avait un challenge commercial à relever: en partenariat avec un fabricant de chocolats, les élèves devaient par une action commerciale, parvenir à vendre le plus de ballotins de chocolat possible. Le bénéfice tiré des ventes alimentera la coopérative scolaire dans l'objectif de faciliter l'acquisition de livres scolaires à certains élèves. Chaque année à l'occasion du repas des aînés, la municipalité offre à tous les invités des chocolats. Par l'odeur alléchée Marion Cervera une des élèves qui participait au challenge, a donc spontanément proposé une idée fort rusée : vendre ses chocolats pour le repas des aînés à la municipalité... Et avec 500 ballotins vendus, Marion a gagné le challenge ! Les seniors lui disent merci !

